

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 mai 2009

---

STATUT DE LA SOCIÉTÉ PRIVÉE EUROPÉENNE ET SERVICES SOCIAUX D'INTÉRÊT  
GÉNÉRAL DANS L'UNION EUROPÉENNE - (n° 1617)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1

présenté par  
M. Caresche, M. Fruteau, M. Juanico, M. Lambert,  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE UNIQUE**

À l'alinéa 11, après le mot :

« exclusion »,

insérer le mot :

« large ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le compromis trouvé sur la directive services par le Parlement européen avec le Conseil, sous l'égide de la rapporteure socialiste, Mme Evelyne Gebhardt, prévoit explicitement une exclusion large des services sociaux du champ d'application de la directive.